République Française

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 03/03/2025
Reçu en préfecture le 03/03/2025
Publié le
ID : 029-242900553-20250227-9DCC270225-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DES ABERS BRO AN ABERIOU	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**	Délibération
	Séance du 27 février 2025	N° 9dcc270225

Le Conseil de communauté se réunit le jeudi 27 février 2025, à 20h00 à l'hôtel de communauté à Plabennec. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 21 février 2025
Nombre de membres : 49
Quorum : 25
Nombre de membres présents : 36
Nombre de votants : 44

Présents : Bernard GIBERGUES, Béatrice DUPONT, Martial CLAVIER, Patrice BOUCHER, Karine HELIES, Christine CHEVALIER, Jean Luc CATTIN, Danielle FAVE, Daniel GODEC, Jean-François TREGUER, Sandrine LAVIGNE, Caroline PRIGENT, Gwendal LE COQ, Jean-Christophe FERELLOC, Philippe LE POLLES, Marie Annick CREACHCADEC, Fabien GUIZIOU, Anne-Thérèse ROUDAUT, Marcel LE FLOC'H, Sylvie RICHOUX, Hélène KERANDEL, Marie-Claire LE GUEVEL, Marie BOUSSEAU, Andrew LINCOLN, Catherine LE ROUX, Nadine ABJEAN, Roger TALARMAIN, Christine SALIOU, Olivier MARZIN, Hervé OLDANI, Denise MERCELLE, Olivier LE FUR, Valérie GAUTIER, Jacques LUCAS, Nadège HAVET, Guy TALOC

Excusé(s) : Alain FLOUR donne pouvoir à Gwendal LE COQ, Alain ROMEY donne pouvoir à Catherine LE ROUX, Yannig ROBIN donne pouvoir à Andrew LINCOLN, André BEGOC donne pouvoir à Nadège HAVET, Monique LOAEC donne pouvoir à Jean-Christophe FERELLOC, Yves LE GOFF donne pouvoir à Bernard GIBERGUES, Paul TANNE donne pouvoir à Marie Claire LE GUEVEL, Jean-Michel LALLONDER donne pouvoir à Anne-Thérèse ROUDAUT, Eline MICHOT donne pouvoir à Martial CLAVIER, Bernard CALVARIN, Lédie LE HIR, Nadine KASSIS, Ludovic MORIN,

Tarifs 2025 Mouillages de l'Aber Benoit

Il est proposé, en 2025, une augmentation de 5% des tarifs appliqués en 2024.

Abonnement annuel

Longueur hors tout	Tarif TTC 2024	Proposition de tarifs 2025		Augmentation en euros
		HT	TTC	
jusqu'à 4,50 m	346,50 €	303,17 €	363,80 €	17,30 €
de 4,51 m à 5,00 m	378,20 €	330,92 €	397,10 €	18,90 €
de 5,01 m à 5,50 m	414,80 €	362,92 €	435,50 €	20,70 €
de 5,51 m à 6,00 m	447,70 €	391,75 €	470,10 €	22,40 €
de 6,01 m à 6,50 m	484,30 €	423,75 €	508,50 €	24,20 €
de 6,51 m à 7,00 m	518,50 €	453,67 €	544,40 €	25,90 €
de 7,01 m à 7,50 m	550,20 €	481,42 €	577,70 €	27,50 €
de 7,51 m à 8,00 m	586,80 €	513,42 €	616,10 €	29,30 €
de 8,01 m à 8,50 m	619,80 €	542,33 €	650,80 €	31,00 €
de 8,51 m à 9,00 m	656,40 €	574,33 €	689,20 €	32,80 €
de 9,01 m à 9,50 m	688,10 €	602,08 €	722,50 €	34,40 €
de 9,51 m à 10,00 m	724,70 €	634,08 €	760,90 €	36,20 €
de 10,01 m à 10,50 m	758,80 €	663,92 €	796,70 €	37,90 €
de 10,51 m à 11,00 m	793,00 €	693,83 €	832,60 €	39,60 €
de 11,01 m à 11,50 m	827,20 €	723,83 €	868,60 €	41,40 €
de 11,51 m à 12,00 m	861,30 €	753,67 €	904,40 €	43,10 €
de 12,01 m à 13,00 m	896,70 €	784,58 €	941,50 €	44,80 €
de 13,01 m à 14,00 m	930,90 €	814,50 €	977,40 €	46,50 €

Envoyé en préfecture le 03/03/2025
Reçu en préfecture le 03/03/2025
Publié le
ID : 029-242900553-20250227-9DCC270225-DE

de 14,01 m à 15,00 m	963,80 €	843,33 €	1 012,00 €	48,20 €
de 15,01 m à 16,00 m	998,00 €	873,25 €	1 047,90 €	49,90 €
de 16,01 m à 17,00 m	1 033,30 €	904,17 €	1 085,00 €	51,70 €

TARIFS POUR USAGERS SAISONNIERS ET EN ESCALE

Il est proposé une augmentation d'environ 5% des tarifs des locations saisonnières de mouillages pour 2025.

Escale de navires visiteurs du 1er avril au 30 septembre

	2024			2025		
	jour	semaine	mensuel	jour	semaine	mensuel
Tarif unique	18,00 €	115,00 €	405,00 €	19,00 €	120,00 €	425,00 €

Escale de navires visiteurs du 1er octobre au 31 mars

	2024			2025		
	jour	semaine	mensuel	jour	semaine	mensuel
Tarif unique	11,00 €	58,00 €	205,00 €	11,50 €	61,00 €	215,00 €

A ces tarifs, il convient d'ajouter le règlement de la taxe de séjour conformément aux tarifs en vigueur.

Autres tarifs

Prestation par l'équipe en charge des mouillages de l'Aber Benoit à l'aide d'un moyen nautique à l'intérieur de de l'Aber Benoit (limite située entre la pointe du Vill – LANDEDA et la pointe de Corn ar Gazel – SAINT-PABU)	20€ TTC/ ½ heure / membre de l'équipe
Prestation par l'équipe en charge des mouillages de l'Aber Benoit à l'aide d'un moyen nautique au-delà de l'Aber Benoit	30€ TTC/ ½ heure / membre de l'équipe
Intervention sur amarrage	20 € TTC/ ½ heure / membre de l'équipe
Pompage	20€ TTC/ ½ heure / membre de l'équipe
Charge batterie/Booster de démarrage	10€ TTC

Le Bureau de communauté du 6 février 2025 a émis un avis favorable à cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide, avec une abstention de M. Philippe LE POLLES, d'approuver ces propositions de tarifs.

Fait et délibéré à Plabennec
le 3 mars 2025,

Le Président,
Monsieur Jean François TREGUER

COMMUNAUTE de COMMUNES
29860 PLABENNEC
du Pays des ABERS